

Annexe médicale pour les troubles des apprentissages

Documents nécessaires à transmettre sous pli cacheté

- Renseignements médicaux adressés aux médecins de la commission départementale; suivis spécialisés du candidat (orthophoniste, orthoptiste, psychologue, psychomotricien, médecin spécialiste, etc.).
- **Copie complète du bilan neuropédiatrique** (si existant).
- Informations pédagogiques : document rempli par l'établissement (aménagement mis en place lors de la scolarité) cf. circulaire.
- Documents **rédigés par l'Orthophoniste** qui suit l'enfant :
 1. Séances d'orthophonie, nombre, date de début...
 2. Progrès réalisés d'une année à l'autre et depuis la prise en charge.
 3. Bilan orthophonique récent de moins de 18 mois, chiffré, étalonné par rapport à la norme des enfants du même âge, qui doit évaluer les 3 axes :
 - Étude de la lecture (déchiffrage, étude qualitative et quantitative, compréhension écrite),
 - Étude de l'orthographe,
 - Étude des pré-requis : conscience phonologique, mémoire, traitements visuels, compréhension orale.
- Document **rédigé par un Psychologue** :

Bilan psychométrique individuel.
- Document **fourni par l'élève** :

Un devoir surveillé de français ou d'histoire-géographie rédigé par l'élève. Préciser dans le cas où le devoir surveillé fourni serait écrit par un tiers (ex = AVS).